

Don IFI



VILLAGE
SAINT JOSEPH

Faites de votre *impôt*
un levier d'*accueil*
& de *reconstruction*



Chers amis,

Au Village Saint Joseph, nous accueillons des personnes profondément fragilisées par la vie : ruptures familiales, addictions, isolement, souffrance psy... Elles arrivent souvent sans confiance, parfois sans espérance.

Dans nos Maisons, elles trouvent bien plus qu'un toit. Elles découvrent un cadre familial et une vie fraternelle, des activités qui permettent peu à peu de se relever. Ici, chacun est regardé comme une personne infiniment précieuse, avec sa dignité.

Cette mission exige du temps, de la stabilité et des moyens durables. Le Village Saint Joseph vit essentiellement de la générosité de quelques mécènes. Votre soutien est donc décisif.

En choisissant de faire un don au titre de votre IFI, vous posez un acte fort : vous transformez un impôt en un engagement concret au service d'une reconstruction intégrale : corps, âme et esprit.

Grâce au dispositif fiscal, 75 % du montant de votre don est déductible de votre IFI, et votre contribution prend une dimension à la fois spirituelle et profondément solidaire.

Votre générosité permet d'ouvrir et de faire vivre nos Maisons, d'accompagner chaque personne dans la durée, et d'offrir à ceux qui n'y croyaient plus, la chance d'un nouveau départ.

Avec toute ma gratitude,

Pierre Durieux

Délégué général
Fédération Village Saint Joseph



“ Je suis venu au Village Saint Joseph après une période de solitude, sans logement ni travail. J'ai trouvé une communauté bienveillante, un rythme de vie et des relations fraternelles qui m'ont aidé à me reconstruire. »

Jérôme

LE Village St Joseph, C'EST :



Des **Maisons d'accueil familial** qui reçoivent des **personnes fragilisées par la vie**.



Un réseau de **12 Maisons en France**, animées par des couples engagés.



Une œuvre qui croit à la **Providence** et à la **générosité** de ses donateurs !

VOTRE soutien AIDE À :



Financer l'ouverture de nouvelles Maisons du Village Saint Joseph.



Soutenir les plus **gros travaux** de certaines maisons.



Permettre la **formation des responsables** de nos Maisons.

VOTRE DON IFI expliqué SIMPLEMENT :

L'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) s'applique aux patrimoines immobiliers importants.

Réduction d'impôt : 75 % du montant de votre don à la Fondation Village Saint Joseph, abritée par la Fondation du Logement Social, reconnue d'utilité publique, est déductible de votre IFI.

Plafond annuel de réduction : jusqu'à 50 000 € par an.



Oui, je souhaite soutenir le Village Saint Joseph !

Je choisis de donner à la Fondation Village Saint Joseph :

- pour la Fédération (au service des Maisons actuelles et futures)
- pour une Maison en particulier :

@ EN LIGNE

Sur le site sécurisé de la Fondation du Logement Social :
villagesaintjoseph.org/fondation



€ PAR CHÈQUE

À l'ordre de "Fondation Village Saint Joseph" en précisant le cas échéant au dos du chèque la maison de votre choix et envoyez à l'adresse :

Fondation pour le Logement Social
33 rue de Dantzig – 75015 Paris

↻ PAR VIREMENT

En précisant, le cas échéant, dans le commentaire de votre virement la maison de votre choix :

Banque Rothschild Martin Maurel
IBAN FR76 1336 9000 0625 8671 0000 253
BIC BMMMFR2A

Dans les 3 cas, merci d'envoyer un mail à **don@villagesaintjoseph.org** en précisant :

- La date du virement et son montant
- Vos coordonnées (Nom-Prénom-Adresse) afin de préparer votre reçu fiscal
- L'affectation du don si vous souhaitez soutenir une Maison en particulier.

Du fond du coeur, *Merci!*



Contact : Pierre Durieux / 06 64 89 80 03
delegue.federation@villagesaintjoseph.org

villagesaintjoseph.org